

Le 19 novembre 2018

Objet : Compte-rendu partagé rencontre TNE-OE - élus Région - 2 octobre 2018

Note à l'attention des lecteurs :

Ce CR a été relu, et validé par les services de la Région à l'exception de 2 points politiques-clés évoqués le 2 octobre, ici réinjectés sous forme de commentaires de TNE-OE.

Participants :

- pour la Région :
 - o Florence Brutus, vice-Présidente de Région, en charge notamment de l'Aménagement du territoire
 - o Bernard Gilabert, Conseiller régional (membre de la Commission sectorielle transition énergétique et écologique)
 - o Julie Tosi, Cabinet de la Présidence de Région
 - o Lionel Barthe, Direction de la transition écologique et énergétique, responsable délégué du Service transition énergétique
 - o Bénédicte Riey, Direction de la transition écologique et énergétique, chef de projet
 - o Stéphane Sauvion, chargé de mission Aménagement du Territoire, TIC et politiques contractuelles
- pour TNE-OE :
 - o Emmanuel Forichon
 - o Marie-Noëlle Moly
 - o Bruno Ladsous (rédacteur)

Rappel : TNE-OE indique porter la demande de 160 associations de protection de l'environnement. TNE-OE souhaite que la Région fasse évoluer ses objectifs en matière énergétique à l'horizon 2050.

Les points suivants ont été abordés :

- 1) les élus régionaux ont confirmé que le scénario énergétique REPOS initial pourra évoluer dans le temps en fonction des évolutions conjoncturelles (réglementaire, technique et économique) et des résultats de travaux complémentaires (comme l'étude sur les impacts socio-économiques de la trajectoire Région à Energie Positive, la traduction de Repos en termes de qualité de l'air et d'émissions de gaz à effet de serre ou encore la prise en compte des travaux menés dans le cadre du Schéma Régional Biomasse notamment sur la production de gaz renouvelable). D'autres facteurs seront pris en compte, et notamment les travaux menés par la Région sur le stockage de l'hydrogène et autres gaz d'origine renouvelable. La mise en place de critères d'analyse du cycle de vie environnemental des énergies ainsi que le rendement énergétique effectif des EnR ont été évoqués en séance.

Commentaire TNE-OE :

TNE-OE a pour sa part retenu de la réunion que ses propres propositions feraient partie des facteurs d'évolution du scénario initial. Dans cette attente, TNE-OE confirme sa proposition Reposta et en attend de la part des équipes du Conseil Régional une évaluation critique comme convenu lors de la brève rencontre technique ayant suivi la réunion elle-même, de telle sorte que cet intrant soit intégré dans le dossier du volet énergétique qui sera le moment venu soumis au vote du Conseil Régional.

De même, TNE-OE a entendu lors de cette réunion que dans la perspective évolutive ci-dessus, les élus présents confirmaient les propos publics tenus par la Présidente de Région à Lodève le 7 juillet : l'éolien n'est pas ma priorité dans le cadre de la transition énergétique ».

TNE-OE constate que l'affichage dans le scénario REPOS de 4 fois plus de puissance installée en éolien terrestre par rapport à 2016 avive les prétentions des opérateurs éoliens, ce qui se manifeste sur le terrain par un harcèlement des élus et des propriétaires fonciers. Il considère qu'il y a conflit avec les objectifs et les moyens que la Région s'est donnée d'une maîtrise à la fois du développement territorial et de la protection de l'environnement.

TNE-OE souhaite que la Région demande **un moratoire sur l'éolien terrestre** dans l'attente des résultats d'une telle évaluation qu'il reviendrait aux services de l'Etat de diligenter.

TNE-OE rappelle sa demande de **limiter par affichage officiel à 3000 GWh l'objectif de production d'électricité éolienne terrestre**, en y ajoutant s'il y a lieu les productions attendues des permis déjà accordés.

- 2) TNE-OE souhaite que les objectifs de participation et concertation citoyenne affichés par le Conseil Régional soient effectivement relayés au sein des territoires dans la relation entre élus et citoyens incluant en priorité les riverains. Ceci pourrait passer par un corpus de recommandations dans le cadre de l'établissement des contrats territoriaux engagés par la Région.

Sur ce point, des participants de TNE-OE au groupe projet « acceptabilité des EnR en zone de montagne » du Parlement de la Montagne, ont formulé des **propositions d'indicateurs citoyens**. Elles figurent en ANNEXE au présent compte-rendu.

- 3) Préparation du SRADDET :

Les élus font part du calendrier d'élaboration du SRADDET, repoussé de 9 mois afin notamment d'affiner le dialogue interactif mené avec les territoires.

Dans un souci de transparence, TNE-OE demande des précisions sur les critères d'attribution des subventions portant sur l'accompagnement des projets énergétiques des territoires. Les services de la Région présentent en séance les appels à projets de la Région en cours et proposent de les transmettre en version numérique (joint au présent compte-rendu).

- 4) TNE OE présente ses priorités en séance :

- a. la préoccupation environnementale :

Limiter l'artificialisation des sols, préserver la qualité de l'air et de l'eau, protéger la biodiversité exceptionnelle de la région et protéger ses paysages et le cadre de vie des populations rurales, c'est donner aux territoires ruraux les conditions d'un développement de leur attractivité durable, incluant le tourisme (10% du PIB de la Région). TNE-OE souhaite pour sa part que les grandes métropoles participent davantage à l'effort commun de réduction des impacts environnementaux par la lutte contre les excès de consommation énergétique.

- b. les priorités effectives de la transition énergétique et écologique :

Dans l'ordre, priorité donnée à :

- la réalisation d'économies d'énergie quels que soient leurs origines et leurs vecteurs,
- la réduction de production des GES en réduisant les usages d'énergies fossiles
- puis la production d'EnR, électriques notamment mais en veillant à éviter toute course à la production susceptible de nuire aux équilibres économiques, sociaux et environnementaux de la région, et en intégrant dans l'équation les progrès technico-économiques constatés en matière de stockage.

Sur ce dernier plan, TNE-OE se propose d'apporter une contribution.

- c. les critères ou conditions de réussite des énergies renouvelables :

La Région a pris connaissance d'une fiche remise lors de la rencontre :

- efficacité énergétique,
- efficacité économique (solutions locales et circuits courts, prix compétitifs pour éviter toute précarité énergétique, compatibilité avec l'attractivité des territoires),
- efficacité environnementale (cf. a- ci-dessus),
- acceptabilité sociale.

Commentaire TNE-OE :

TNE-OE a pour sa part retenu de la réunion que les priorités décrites ci-dessus rencontrent l'accord de la Région.

- 5) TNE-OE propose un ensemble de conditions ou limites à apporter au développement des différentes énergies renouvelables.

Détaillées dans une fiche remise lors de la rencontre : il est convenu que la Région fera retour de son analyse sur les limites ainsi proposées.

Hors réunion, TNE-OE y ajoute des précisions concernant la faisabilité d'éventuels repowerings en éolien terrestre, sujet qui n'a pu être complètement abordé lors de la rencontre et qui est lié au 1) ci-dessus. Il en résulte une fiche actualisée, annexée au présent compte-rendu.

La Région précisera le devenir du groupe de travail « indicateurs citoyens » initialement envisagé (rappel : en annexe, indicateurs proposés par des participants de TNE-OE au parlement de la Montagne).

TNE-OE se félicite de la qualité des échanges qui ont permis au collectif de présenter ses demandes et contributions. TNE-OE poursuivra sa contribution au projet énergétique régional par l'envoi de propositions et souhaite que des rencontres à venir puissent confirmer cette participation.

A l'issue de la réunion avec les élus, une brève rencontre technique a eu lieu entre les autres participants. Il en ressort les points suivants :

- la Région dispose déjà de plusieurs programmes d'aide en faveur de l'amélioration énergétique de l'habitat et des bâtiments, par des bouquets portant sur l'ensemble du spectre (types de logements, objet de la rénovation, public bénéficiaire). L'ensemble du dispositif sera prochainement accessible sur un portail web public.
- concernant la mobilité, TNE-OE enverra une fiche de contribution qui remet en cause le principe du tout électrique initialement entendu. Les échanges font alors apparaître que la Région pourrait désormais favoriser des solutions hybrides faisant appel à des carburants non fossiles et encourager les agglomérations à favoriser les « mobilités responsables ».
- la Région est consciente de l'intérêt que représente la géothermie au regard des priorités évoquées au 4) b. ci-dessus tout en rappelant qu'un dispositif d'aide en faveur de la géothermie est déjà opérationnel permettant notamment de subventionner des équipements de PAC sur sondes verticales dans des entreprises ou des bâtiments publics.

ANNEXE

Energies renouvelables : indicateurs citoyens proposés par TNE-OE

(cadre de la proposition : Parlement de la Montagne, contributeur au SRADDET)

Essence de la proposition de TNE-OE :

Installer dans une sorte de « guide durable à la gestion du territoire » un chapitre spécifique portant sur les critères d'acceptabilité des EnR, à partir d'une grille d'analyse commune disposant d'un code couleur à la signification claire (vert, orange, rouge, avec parfois des nuances).

Remarque : la notion d'acceptabilité est ici élargie à la faisabilité économique et technique.

Ici, exemple de la petite hydraulique :

caractéristiques de cette énergie	conditions éventuelles/ précisions
impact carbone	
Renouvelable	
respectueuse de l'environnement	sous réserve évaluation environnementale
respectueuse du cadre de vie	écouter les riverains et les pêcheurs
compatibilité avec le tourisme	en concertation avec acteurs locaux
compatibilité avec le pilotage du réseau	apport unitaire limité ; solution locale
niveau d'investissement	coût élevé (4000 €/ kW)

Zoom sur la question du respect des riverains :

En milieu rural, la consultation des habitants prend un sens différent lorsqu'il s'agit de recueillir les avis de personnes éloignées du site d'implantation d'une installation (éolienne, unité de méthanisation...) ou de prendre en compte celui des riverains, directement impactés. La consultation prend un tout autre sens lorsqu'un projet est co-construit avec les citoyens, dans le souci de l'intérêt collectif et en pleine connaissance des données (techniques, économiques...).